

FONDATION

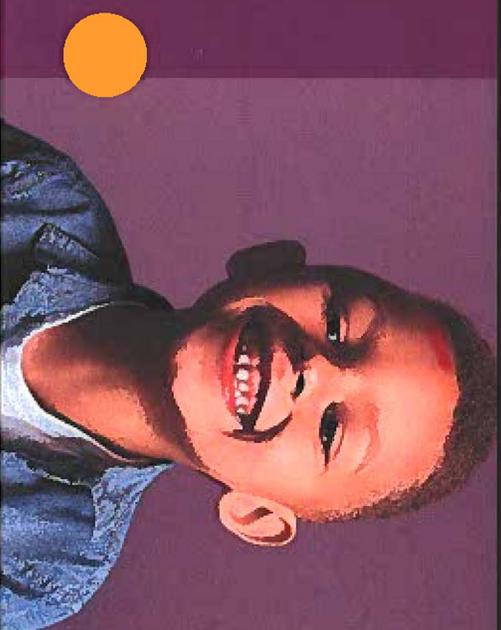


DR JULIEN

Présenté à la *Commission spéciale sur les droits
des enfants et la protection de la jeunesse*

Par : Dr Gilles Julien et Me Hélène (Sioui) Trudel

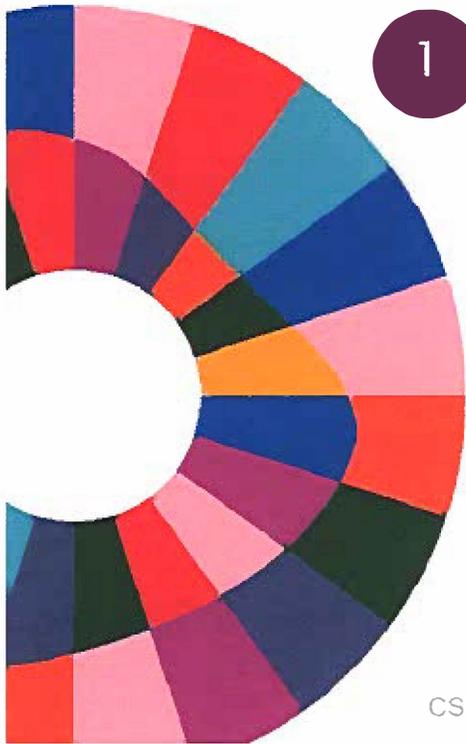
Montréal, 26 novembre 2019



La pédiatrie sociale racontée



Nos recommandations en 3 axes



1

Le droit de participation de l'enfant

2

Le réflexe enfant, un langage commun

3

Le cercle protecteur

Nos recommandations en 3 axes

1

Favoriser le droit de participation de

L'enfant au cœur du processus décisionnel

Intégrer des services extrajudiciaires à la LPJ :
Cercle de l'enfant, conférence familiale de
groupe, autres

Une cour de l'enfant et de la famille, mieux
adaptée, accueillante et bienveillante.



Nos recommandations en 3 axes

2

Adopter un réflexe enfant et un langage commun

Intégrer la *Convention relative aux droits de l'enfant* dans les principes de la LPJ.

Outiller les enfants, les adultes et les réseaux à partir de la *Convention* et des lois internes.

Offrir une formation spécialisée aux professionnels qui oeuvrent auprès des enfants en état de vulnérabilité, incluant les procureurs à l'enfant.



Nos recommandations en 3 axes

3

Collaborer pour bâtir le cercle protecteur

Favoriser les liens de confiance avec les réseaux familial et communautaire.

Créer et évaluer des moyens alternatifs pour accompagner la DPJ en impliquant les CPSC et les organismes communautaires

Apporter une aide particulière aux communautés autochtones.



Nous parlons d'un
grand projet de société.
Merci.

FONDATION  DR JULIEN

CSDEPJ | Fondation Dr Julien | Novembre 2019

